



Démarchage partenaire bleu ciel edf

Par **bdb08**, le **03/11/2009** à **08:29**

Bonjour, rnJ'ai été démarché à domicile par un partenaire Bleu Ciel d'EDF pour un bilan thermique gratuit de ma maison. rnLe "technicien" (qui après réflexion était plutôt un commercial déguisé en technicien) estime ma consommation d'électricité pour le poste chauffage à 29€/m². S'en suit une discussion sur les moyens de réduire ma facture d'électricité avec des dispositifs tels que ceux utilisant des énergies renouvelables. rnIl en vient à nous parler d'un dispositif "non encore commercialisé" mais pour lequel EDF propose de déposer une candidature "maison eco verte" (le technicien prétend déposer 30 dossiers chaque semaine et une commission choisit 5 dossiers pour l'homologation Maison eco verte). Il nous explique que si nous sommes homologués une entreprise viendra nous installer une pompe à Chaleur Air/Air avec ballon solaire sous jours pour la modique somme de 24000 euros mais que par un système de financement particulier, cela ne devrait rien nous coûter car l'économie réalisée en électricité nous permettra pendant les 6 premières années de rembourser le matériel sans aucun supplément par rapport à ce que nous payons actuellement. rnL'installation est en place depuis mardi dernier, j'ai essayé d'appeler le 3929 (EDF) pour savoir comment cela allait se passer pour mon échéancier et la personne ignorait totalement de quoi je parlais. rnJe pense être tombée bêtement dans une manipulation commerciale et renseignement pris sur internet ce genre de matériel ne coûte pas une telle somme. rnL'entreprise qui est venue faire l'installation était un sous-traitant, il ne m'a parlé en aucun cas d'un suivi de la part d'EDF qui était censé pendre notre consommation d'énergie comme base pour ses statistiques. rnJe ne sais plus quoi penser et je suis très enojée car ma maison est neuve et je rembourse plus de 800 euros par mois et si ce "technicien" a volontairement faussé mon bilan énergétique pour me vendre sa pompe à chaleur, je vais me retrouver avec 200 euros de plus à rembourser chaque mois pour cette installation et je vais donc me retrouver dans une situation financière très délicate. rnQue puis-je? qui puis-je contacter pour connaître les éventuelles procédures ou vérifications à faire? rnd'avance merci pour vos conseils. rnCordialement.

Par **escarbille**, le **04/11/2009** à **23:25**

J'ai été démarchée de la même façon et me pose des questions.
La société est-elle JESSIMMO?

Par **bdb08**, le **05/11/2009** à **09:38**

oui c'est ça. vous avez signé?
Je ne suis pas mécontente de l'installation et je sais que ce mode de chauffe et de toute façon + économique et + confortable que le chauffage électrique, mais le prix me semble beaucoup trop élevé et je pense que le "technicien" a sous-estimé le poste ménager de ma consommation électrique...c'est cela qui m'inquiète car si l'économie annoncée n'est pas correcte, ma situation financière me dangereusement s'aggraver et il me semblerait complètement idiot de refinancer le projet sur une plus longue durée car dans ce cas aucune économie ne sera réalisée.
Je ne sais pas quel recours j'ai.
J'espère obtenir des réponses.
Bien à vous.

Par **nico53**, le **02/12/2009** à **21:33**

moi j'ai signé en temps que maison eco verte avec la société jessimmo, et j'étais pas très enthousiasmé, c'est plus ma femme qui voulait, quand on a été retenu, j'étais toujours pas rassuré, on m'a demandé si je voulais voir une maison déjà installée car j'avais pas trop confiance, j'ai répondu oui, on a visité une maison les gens étaient plutôt ravis j'ai accepté l'installation et franchement je regrette pas du tout, ils sont très prof, le plus important j'ai vraiment fait des économies.
résumé très satisfait
Nico

Par **VICTORIA21**, le **23/02/2010** à **23:22**

Bonjour,
J'ai moi aussi été démarchée pour un bilan thermique.
J'ai reçu dans la foulée un thermicien de chez jessimmo qui a tout de même passé plus de 3h chez moi à "osculer" la maison. le thermicien était un peu "brut de décoffrage" mais maîtrisait bien son sujet.
J'ai été plutôt satisfaite des conseils, surtout que ça ne m'a pas coûté le moindre euro.
Leur thermicien a tout de même repéré tout de suite les faiblesses de mon isolation, de mon chauffage et de ce point de vue là, ce n'était donc pas du temps perdu.
De nature plutôt méfiante, j'ai vérifié leur "partenariat" avec EDF, et aucun souci, ils sont bien partenaires comme ils prétendent l'être.
Convaincue par les démonstrations du thermicien chiffres à l'appui, j'ai opté pour leur système, mais non sans une petite inquiétude je l'avoue.
Finalement, avec un peu de recul, j'ai réduit ma facture de chauffage sensiblement et je ne regrette rien car le confort est nettement mieux qu'avec mon ancienne chaudière au gaz.
Le système air air solaire pour lequel j'ai opté, est très fiable jusqu'à présent et les possibilités de réglages sont très pratiques. De plus, je ne paie plus mon eau chaude grâce à leur système, ce qui me permet d'économiser encore un petit peu =)
En ce qui concerne la pose et le suivi, rien à signaler, tout était impeccable.
Pour ma part, j'en suis très contente

=)

Par **piupiu**, le **05/01/2011** à **16:46**

J'ai accepté un bilan thermique des partenaires Bleu Ciel d' EDF et suite à ce bilan le technicien m'a proposé de rentrer dans l'un de leur programme Maison Eco Verte .rnMalgré que j'étais septique , j' ai présenté ma candidature ,j'ai été conseillé sur une thermodynamique solaire , on m'a appelé pour me dire que j'étais retenu et qu'un expert allait se déplacer chez moi .rnÉtant méfiant j ai demandé à mon chauffagiste si il connaissait ce système , il me répondit que non et que si je voulais faire des économies il fallait que je mette une pompe à chaleur.rnJ ai reçu l expert Quali'pac au mois de décembre , il m'a affirmé que la pompe à chaleur n'était pas du tout adaptée à ma région , chose que j ai vérifiée et il avait raison , mais que la thermodynamique solaire était plus adaptée car comme il me l a expliqué , c'est une évolution beaucoup plus avancée (que la pompe à chaleur) Et que je pourrais me chauffer jusqu'à -26 degrés . J ai été installé et heureusement que je n'ai pas écouté mon chauffagiste parce que vu le mois de décembre qu'on a passé je n ai jamais eu ce confort avec ma chaudière , j ai vérifié aussi ma consommation et elle a relativement bien baissé.rnJ écrit sur ce forum car ,je l ai consulté avant de me faire installer, j ai failli refuser la pose et heureusement que je n ai pas annulé .rnA croire qu'il y a vraiment des mauvaises fois

Par **flamel08**, le **07/01/2011** à **23:58**

Jessimmo c'est ni plus ni moins que des voleurs qui veulent vous faire passer commande, ne signé strictement rien avec eux. Il n'y a pas de candidature tout le monde est accepté à partir du moment que votre prêt est accordé ou que vous payés cash. Tout est bla bla.rnJ ai fait installé "une thermodynamique" pour 28000€, J'ai vu ma consommation électrique exploser + de 50%, un financement pendant 15 ans, remboursement 300€, quand j'ai eu l'intention de remboursé partiellement le prêt avec le crédit d'impôts je gagnai 59€/mois sans changer la durée alors qu'il m'avait dit que je rembourserais après crédit d'impôt 190€ pendant 6 ans.rnOn est très loin des 35€/mois de conso élec. Des mensonges du début à la fin. Cela fait plus d'un an que l'installation est faite et personne n'est jamais passé pour vérifier la conso. Dès qu'il fait en dessous de 0° on a du mal à avoir 20° dans la maison, lorsqu'il fait chaud l'été on ne peut pas mettre la clim dans notre chambre à cause de la condensation, nous sommes obligé d'allumer notre poêle à granulés. Nous sommes condamné à payer pendant 15 ans, je ne sais pas quoi faire comme démarche pour arrêter.rnConseil: Faites appel à des artisans près de chez vous. Le bouche à oreille c'est la meilleur pub. rnLes personnes qui donne de bons commentaires font partie de la société Jessimmo.

Par **cindy55**, le **26/10/2011** à **21:26**

FLAMEL08 aidez nous svp...nous nous sommes fait arnaqués par cette société, nous sommes au tribunal à cause d'eux, car nous avons signé le contrat et en fait nous nous sommes aperçu que ce n'était pas une bonne idée, mais malheureusement le délai de rétractation de 7 jours était passé, si vous voyez ce message, merci de me contacter. Cindy

Par **DPEBC**, le **12/05/2012 à 21:21**

Bonjour, je suis à la recherche de personnes dans la même situation que moi : recours à un partenaire EDF Bleu Ciel qui a mal exécuté les travaux et est resté silencieux dans la résolution. Bien qu'EDF soit informé des agissements de son partenaire, le groupe n'apporte aucun soutien ni solution. Un prêt Domofinance courant pour un matériel inutilisable.

Par **severine02**, le **28/05/2013 à 17:37**

bonjour je me suis fait arnaquer avec un pack pompe à chaleur et ballon thermodynamique. résultat facture X 3 (soit 350 € / mois) au lieu de 35 €/mois et crédit d'impôt de 600 € au lieu de 8000 € donc traite du crédit domofinance de 250 € à assurer sur 12 ans plus l'électricité. la société s'appelle Vivré énergie à Bobigny et bien sur aucune réponse au courrier et aucune preuve écrite des promesses faites donc on a tout dans le c...! un petit conseil quand un technicien plus commercial que technicien se présente chez vous, demandez lui s'il accepte d'être enregistré ou filmé et à sa réaction vous saurez tout de suite s'il est honnête ! (conseil de notre avocat !!) bon courage à tous

Par **rosehouria**, le **08/06/2013 à 13:57**

bonjour Ne signez plus rien avec des démarcheurs!!!! les démarchages téléphoniques sont effectués à partir de l'annuaire. Personne n'est gagnant de quoi que ce soit. Leur politique: que le hasard les amène à la personne la plus crédule. Bleu ciel est un appât. J'ai travaillé pour eux, je sais de quoi je parle. Leur cible: les personnes âgées!!!!

Par **enthalpie**, le **20/06/2013 à 13:41**

bonjour EDF ne fait rien au contraire en sous main il favorise cela et c'est ainsi depuis 30 ans pour justifier ses centrales nucléaires remplacer un chauffage central avec de l'électricité c'est ce priver d'un mixte énergétique (bois/solaire/ etc etc) je me suis payé un vendeur (il se donne du responsable technique) de Rothelec qui lui aussi se dit partenaire bleu ciel et qui me garantie de faire baisser ma facture de gaz sans travaux d'isolation alors que je suis à 90Kwh/m2 (90€/mois).. le but de ses gens placer de l'électricité partout. la PAC n'est que dans quelques cas utile, en remplacement d'un chauffage électrique (grille pain) mais jamais en remplacement du chauffage central ou dans une région froide. la règle est simple : Isolation, isolation, isolation et ensuite remplacement de la chaudière si > 10 ans

Par **enthalpie**, le **20/06/2013 à 13:49**

pour illustrer la cible des personnes âgées
<http://www.rothelec.fr/aff/devfg/fg/>
Et en plus cette pub est mensongère car elle fait croire que l'électricité est moins chère que les autres énergies alors qu'elle est au même prix que le propane et deux fois plus chère que le gaz qui est à environ 8cts/kwh !!
je viens d'éconduire une société qui me démarché au téléphone "bureau action environnement" partenaire d'EDF qui me propose un diag gratuit de 15 min!!
il faut pour faire cela au moins 1H à la question que me vendez vous on réponds rien juste faire un diagnostic comme nous le faisons dans toute la ville.
réponse de ma part : veuillez noter : chauffage gaz, pavillon isolé par mes soins, conso: 90Kwh/m2 votre diagnostic est fait et je raccroche.
sur le net aucune trace de cette société .. un faux nez ?

Par **enthalpie**, le **20/06/2013** à **17:39**

à lire Que choisir de mai 2013. Il parle des partenaires EDF qui vendent des panneaux solaires. même combat que pour le chauffage. le conseil est clair page 51
refuser fermement toute entrevue, raccrocher dès qu'on vous parle.. les entreprises sérieuses existent mais elles n'appellent pas, elles attendent qu'on les contacte.
ce N° est à lire car il donne toutes les actions possibles pour faire annuler l'arnaque

Par **jeppy**, le **16/12/2014** à **10:59**

bonjour,
je souhaite avoir confirmation de cela,
est-ce que la société NEOVIVO est partenaire de EDF BLEU CIEL ?
Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **11:14**

Bonsoir,
Si un illustre inconnu vous dit "oui" vous allez le croire ?
Et s'il vous dit "non" pareil.
Vous devriez penser à interroger les services du fournisseur que vous citez, ou les renseignements commerciaux relatifs au prestataire qui vous démarché.

Par **Thierry29**, le **12/02/2015** à **22:57**

Bonsoir, je me suis fait installer de l'isolation en ouate de cellulose et une ventilation avec la société Neovivo partenaire EDF l'année dernière. J'étais méfiant mais tout s'est très bien passé. Je recommande vraiment cette société qui emploie de vrai pro tant au niveau conseil qu'au niveau de l'installation.

Par **G.G.**, le **01/10/2015** à **11:57**

Même problématique pour moi.
Système de R-Box en panne; NEOVIVO est passé récupérer

leur système en avril 2015 en reconnaissant qu'il ne fonctionnait pas et en promettant une réponse = résultat : aucun suivi malgré une lettre en RC et accusé réception du 24 JUIN 2015
rnrnFaut-il fonder un collectif de personnes lésées dans cette affaire?

Par **G.G.**, le **01/10/2015 à 11:58**

Serait-il possible de regrouper toutes les personnes lésées par NEOVIVO via ce site ci?

Par **MG 56**, le **21/02/2016 à 11:00**

Merci de vos commentaires je reçois bientôt NEOVIVO rnje vais passer un bon moment grâce à vous

Par **Rita60**, le **05/08/2016 à 14:14**

Bonjour, rnrnAyant pris connaissance de votre message, j'ai été aussi victime de ce genre d'arnaque abusive, malhonnête, escroquerie tromperie et usage de faux par un soi-disant agent en tenue E.D.F pour l'installation d'une pompe a chaleur air/air d'une valeur de 21 400€ avec la société de crédit Domofinance. rnDepuis l'installation de la pompe à chaleur en 2014 sur une maison neuve basse consommation de moins de 2 ans de construction.elle ne fonctionne pas et après plusieurs démarche auprès d' E.D.F et de la société Arbresco dont le siège se trouve à Bagnolet j'ai pour récompense aujourd'hui une menace de la société de la fermeture de celle-ci pour ne pas prendre en compte mes réclamations.Un montant de 3000 euros m'a été proposé parla société. Je n'ai pas donné d'avis favorable à cela et par retour de courrier de leur avocat on me demande d'arrêter d'importuner leur client.. Pouvez-vous me contacter par mail afin d'échanger sur le sujet et surtout savoir si une plainte ouverte a été émise envers cette entreprise afin de me porter partie civile. Dans l'attente Cordialement

Par **delphinderé**, le **30/09/2016 à 23:33**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnA l'aide ...! Démarché par un commercial soi-disant agréée par EDF Bleu Ciel, voici qq jours, j'ai signé pour contracter un emprunt (28000 €), via la SOFEMO, (filiale de Cofidis), afin d'acquérir des panneaux solaires(??) et un système de récup de chaleur joint (GSE Air'System) rnAu vu de ce que je viens de lire ici-même, ça sent le roussi, aussi je vais rapidement contacter EdF au 3929, et je pense dénoncer le contrat avant la fin de la période de rétractation.

Par **lemimi**, le **06/03/2017 à 09:59**

Bonjour Suite à un appel téléphonique de Neovivo m'informant que j'étais dans l'obligation de faire un diagnostic de performance énergétique (de A à G), j'ai reçu la visite de 2 soi-disant techniciens. Ils n'ont aucuns appareils de mesures avec eux, à part un portable où ils reportent les données que vous leur fournissez: type d'isolation, épaisseur de celui-ci, double vitrages... mais ne vont même pas voir ! Vous pouvez leur dire n'importe quoi. Comme la longère que j'ai rénovée date de plus d'un siècle, il n'était pas difficile de s'apercevoir qu'il n'y avait pas de VMC. Ils m'ont sorti une loi de 1982 faisant obligation aux propriétaires d'en posséder une, et qu'en cas d'incendie mon assurance habitation ne marcherait pas. Leur ai répondu que j'allais appeler mon assureur et que si c'était le cas je mettrai un terme au contrat: pas besoin d'être assuré pour rien ! Ces 'techniciens' voyant qu'ils auraient certainement du mal à me fourguer quelque chose ont refermer leur portable et ont pris congé non s'en m'avoir informé, parce que je leur demandais, que ma maison était aux alentours de la classe énergétique "D" . A vue de nez bien sûr ! Ils sont restés très exactement 12 minutes chez moi tout en ayant eu le droit à un café. nous ne sommes pas des sauvages non plus ! Depuis je me suis renseigné auprès de mon assureur et je suis bien assuré, et la loi de 1982 n'est qu'une préconisation pour les constructions neuves. Gens à éviter et surtout faites comme moi ne signez jamais rien ! Michel

Par **amélie1980**, le **29/03/2017** à **20:53**

bonjour,j'ai été contacté par un gars habillé en tenue edf. Ayant en projet de changer la façon de nous chauffer, nous avons pris rendez-vous. Un devis pour un pack hydro thermopoêle à granulé 15 kw et un ballon thermodynamique a été signé pour un montant totale de 19500 euros...sans visite de la maison...En parlant à ma collègue le lendemain, elle me dit qu'elle à fait les même travaux chez elle 1 an auparavant avec les même produit avec une maison de la même superficie que la mienne pour un totale de 9500 euros... 10000 euros de différence y'a comme un gros souci... crédit chez domofinance et société econozone je vais annulé très rapidement ce contrat de M.... avant le délai demandé, on s'est bien fait avoir!!!

Par **Lausm**, le **05/07/2017** à **11:04**

Je viens de recevoir un appel de Neovivo, qui bien sûr se présentait comme liée à EDF...stipulant qu'ils faisaient le bilan de toutes les habitations. Pendant que je discutais au téléphone avec la personne, j'ai regardé sur le net, j'ai bien vu que Neovivo était une entreprise travaillant pour son compte propre. Le discours commercial n'était pas du tout rodé, et j'ai bien compris qu'un bilan par ordinateur a tout sauf de sérieux. Un installateur agréé RGE (systèmes économiques en énergie) est venu l'an passé, sur les conseils d'un ami qui l'avait sollicité pour une chaudière au granulé. Ce gars n'a jamais voulu me vendre de camelote, m'a même dissuadé sur ce que je pensais comme projet, bref, il avait, lui, un regard de pro, qui cherchait la meilleure solution pour nous et la moins onéreuse pour avoir un meilleur rapport investissement/économie d'énergie. Je n'ai pas donné suite car ma situation financière s'est dégradée, mais je sais à qui m'adresser quand je voudrais concrétiser un tel projet. Du coup j'ai éconduit la personne en disant que je n'étais pas intéressé. Il est facile de vendre du diagnostic énergétique sur toutes les maisons anciennes. Par contre ils avaient des données sur mon habitation. De toutes façons, tout le monde invoque la réglementation pour nous faire peur et nous inciter à changer les installations. C'est les

économies d'énergie, c'est la sécu parce que vous n'avez pas déclaré de médecin traitant, j'ai des appels car j'avais un cabinet, où un répondeur me dit que je dois être au normes accueils handicapés, sinon j'ai droit à une amende de tant de milliers d'euros, etc etc....de toutes façons on n'est jamais aux normes.rnrnPour ma part, en général je leur dis que si j'ai une démarche à faire, quelqu'un à consulter, c'est moi qui me chargerai de le joindre pour qu'il vienne.

Par **titours**, le **24/01/2020 à 10:12**

Bonjours je ne sais pas si des personnes ont eu affaire à neovivo situé près de Rouen mais pour moi je trouve cette entreprise non correct se disant partenaire avec edf .les ouvriers sont livrés à eu même et font ce qu'ils veulent. et leur responsable sont des gens malhonnêtes une fois le contrat signé et le temps de retraction passer .vous ne pouvez plus avoir contac avec eu il doit venir inspecter les travaux après pose mais il ont disparu entreprise malhonnêtes. et pas sérieuse attention à vous si devez avoir affaire à neovivo..et je remercie edf avoir des contrat avec ses entreprise la pour mieux escroquer les gens.....

Par **morobar**, le **24/01/2020 à 10:52**

Bonjour,rnrnOn comprend bien votre émotion, mais votre propos reste hélas hors sujet, il n'y a aucune question juridique à laquelle nous devons/pouvons répondre.